

F

**Tous Ensemble
Dans la F.P.
Jeudi 20 Janvier
Pour nos salaires,
Les Services Publics.**

**Pour une Ecole et
un budget 2005
à la hauteur des enjeux**

CHORUS 71

Déposé le 15 Janv 2005

Tous ensemble le 20 janvier pour nos salaires et la Fonction publique !

Les organisations syndicales de la Fonction publique appellent à une mobilisation forte le 20 janvier pour que cette action soit une réussite massive. **Cette grève montrera au gouvernement que les agents des Fonctions publiques en ont assez du mépris, de la dégradation de leurs salaires, de l'affaiblissement et de la remise en cause du service public.**

SE MOBILISER POUR NOS SALAIRES en dénonçant la perte de 5 % de pouvoir d'achat imposée depuis 2000.

Et exiger des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat et des mesures significatives pour les bas salaires, la reconnaissance des qualifications, le déblocage et l'amélioration des promotions..

SE MOBILISER POUR LA FONCTION PUBLIQUE en refusant toute dégradation du service au public, en commençant par l'Ecole.

Refuser tout affaiblissement de la Fonction publique qui induit **des suppressions massives de postes, une précarité accrue et de fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires.**

Refuser aujourd'hui les mesures de carte scolaire et les éléments de réforme qui visent à diminuer l'offre de formation publique ouvrant ainsi largement la porte aux formations privées, patronales et/ou mercantiles.

Exiger un budget à la hauteur des besoins de services au public revalorisés.

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.



Sommaire :

Editorial (page 1)

Dotation des collègues (page 2 & 7)

La Réforme de l'Etat (page 2)

Communiqué de presse : Non à la suppression d'un collègue à Chalon (page 2)

Appel départemental à la grève (page 3)

A AFFICHER :

(page 4 & 5) **20 JANVIER GREVE et MANIFESTATION à CHALON**

Salaires des fonctionnaires, la grande braderie (page 8)

2nd degré Le Rectorat abat sa triste carte ... scolaire (page 7)

Le gouvernement : la saignée (page 8)

L'Ecole et le enseignants sur le banc des accusés (page 8)

Le temps partiel synonyme de pauvreté et de précarité pour les femmes (page 8)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 *** Janvier 2005 *** Numéro 62

La réforme de l'État.

La réforme de l'État est un sujet dont on parle beaucoup. Mais essentiellement dans les colloques qui réunissent des ministres, les directions centrales de l'administration et les milieux économiques. Or s'il est un débat dont les salariés et les usagers ont tout intérêt à se saisir, c'est bien celui-là.

La réforme de l'État, comme toutes les réformes, n'est pas en soi condamnable. Qui s'opposerait à des services publics plus efficaces, plus proches des préoccupations et des besoins des usagers, plus réactifs et pourquoi pas plus économes ?

Mais l'on sait aussi que l'objectif premier du gouvernement est de faire des économies. Le refrain est connu et répété en boucle *"le déficit est insupportable, l'État coûte en France 25 % du PIB alors qu'ailleurs il ne représente que 13 %.* Comment voulez-vous être compétitif ou attractif ?"

Réduire l'État c'est d'abord le débarrasser d'un maximum de prérogatives. C'est l'objet des privatisations de services publics en réseaux (EDF, la Poste, SNCF, Télécoms..). C'est aussi celui des décentralisations. Le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales vise à réduire de façon significative les coûts, notamment parce que l'État ne transfère jamais l'intégralité de ce qu'il dépensait.

Avec la mise en œuvre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances adoptée sous l'ère Jospin) l'État s'est doté d'un outil budgétaire au service d'une politique systématique de réduction des coûts et des personnels. Face « au bon sens libéral », les organisations syndicales et les personnels, les usagers, doivent réagir pour rejeter cette réforme et promouvoir la refondation de services publics encore plus efficaces, réellement égalitaires.

Il est temps que ceux qui sont porteurs d'une autre conception de l'intérêt général ne laissent pas le gouvernement et le patronat seuls maîtres à bord.

Communiqué de Presse FSU-71 CHALON le 15-12-2004

NON A LA SUPPRESSION D'UN COLLEGE A CHALON

Un document établi par l'Inspection d'Académie le 25 novembre 2004 envisage à nouveau la fermeture pure et simple d'un collège public de Chalon dès la rentrée 2005. Pourtant l'Inspecteur d'Académie avait annoncé publiquement le 4 juillet 2002 à l'IUT de Chalon que cette hypothèse était définitivement abandonnée.

L'Assemblée Générale des représentants des établissements scolaires chalonnais, réunie à l'initiative de la FSU, réaffirme son opposition catégorique à cette fermeture car rien ne la justifie.

Cette même Assemblée Générale considère cependant qu'une nouvelle sectorisation est indispensable. Elle doit s'appuyer, après une large et véritable concertation, sur des principes partagés par les personnels, les usagers, l'administration et les collectivités. Ses principes doivent avoir pour conséquences :

☞ Un rééquilibrage des effectifs d'élèves des cinq collèges autour d'une moyenne de 450 élèves par établissement ;

☞ Un rééquilibrage qui favorise la mixité sociale dans tous les établissements ;

☞ Un rééquilibrage au profit de tous les établissements des offres de formations spécifiques : classes à horaires aménagés, sections sportives...

En outre, les élèves connaissant des difficultés particulières regroupés dans les unités de SEGPA, UPI, classes d'insertion ne doivent pas faire les frais de cette opération de restructuration scolaire.

Face à cette menace lourde pour l'éducation et la formation de tous les élèves, les personnels et les usagers sauront réagir et prendre toutes leurs responsabilités pour préserver la qualité du service public d'enseignement et d'éducation sur la ville de Chalon-sur-Saône.

Le 20 janvier, nous devons dire, dans la grève et la manifestation, avec l'ensemble de la fonction publique, notre refus d'un tel choix de société et notre ambition pour des services publics de qualité garants de l'égalité républicaine sur tout le territoire national.

Dotation des collèges de Saône-et-Loire : ça a failli être encore pire !

Depuis deux ans, le coefficient (H/E) utilisé par le Rectorat pour calculer la dotation des collèges de Saône-et-Loire était inférieur à celui de l'Yonne et de la Côte d'Or. Au cours du Conseil Départemental de l'Education Nationale consacré aux conditions de la rentrée 2004 dans notre département, les élus FSU ont proposé le vœu ci-dessous, qui a été pris en compte par le Rectorat : pour la rentrée 2005, la dotation des collèges de Saône-et-Loire a été calculée avec le même H/E que celle des collèges de l'Yonne et de la Côte d'Or.

Vœu du CDEN du 20.10.04, adopté à l'unanimité moins deux abstentions, à l'initiative du SNES-FSU

Le bilan qui vient de nous être présenté a mis en évidence une dégradation du H/E attribué aux élèves des collèges de notre département. Dans ce contexte, le CDEN demande que, dans le cadre de la préparation de rentrée 2005, le Rectorat attribue à la Saône et Loire un H/E qui ne soit pas, comme ça été le cas ces dernières années, nettement inférieur aux autres départements.

TOUS ENSEMBLE POUR NOS SALAIRES ET LA FONCTION PUBLIQUE



Manifestation départementale intersyndicale le jeudi 20 janvier 2005, 15h à Chalon sur Saône

Les organisations syndicales de la fonction publique se sont réunies le 22 décembre 2004.

Elles constatent que les décisions unilatérales sur les salaires annoncées par le ministre ne répondent en rien aux exigences qu'elles avaient formulées. Loin de constituer un quelconque rattrapage ces mesures programment pour 2005 une nouvelle perte de pouvoir d'achat du point d'indice; elles vont contribuer à un nouvel écrasement de la grille des salaires et créer de nouvelles injustices. Le refus de négocier s'inscrit dans une politique gouvernementale dont le service public et les agents font les frais avec notamment :

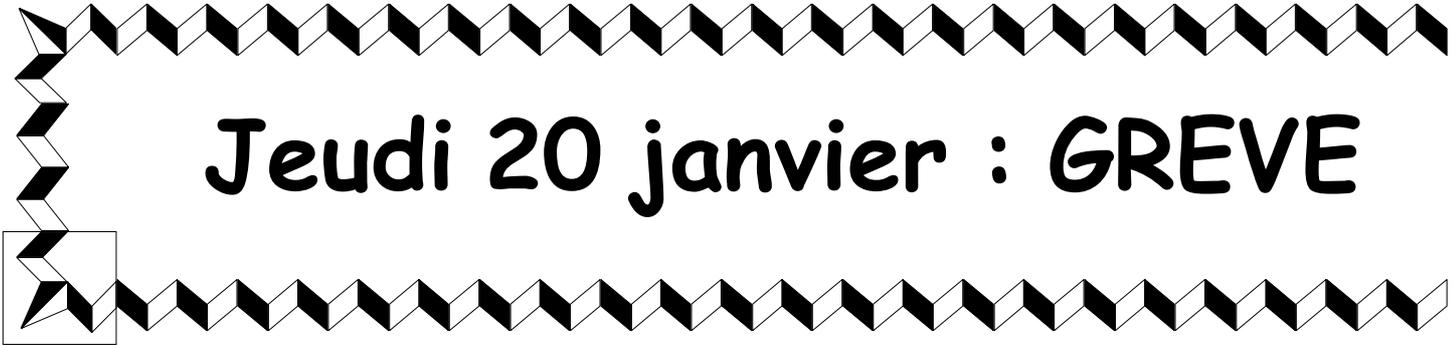
- * Un affaiblissement et une remise en cause du service public.
- * Une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manques d'effectifs et de précarité accrue.
- * De fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires.
- * Des mesures autoritaires en guise de « *dialogue social* ».

Les organisations syndicales considèrent qu'une telle situation implique une mobilisation des personnels dans l'unité la plus large pour exiger une politique des services publics répondant aux besoins. Dans ce cadre elles revendiquent :

- » Une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que sur cette période le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu près de 5 %.
- » Des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat sur la période à venir.
- » Les indispensables mesures bas salaires, par un relèvement significatif du minimum Fonction publique, véritable « *sous smic* ».
- » L'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières. Il s'agit de reconnaître les qualifications, de mettre fin aux blocages des carrières et d'améliorer les promotions.
- » Le traitement du contentieux accumulé.

Les personnels des services publics et de la fonction publique seront dans l'action dans la semaine du 17 au 21 janvier 2005.

**Les organisations syndicales départementales
CGT, Cfdt, FO, UNSA, FSU, CFTC
appellent l'ensemble des agents de Saône et Loire à participer
à la grève nationale unitaire et à la manifestation
départementale intersyndicale le jeudi 20 janvier 2005 à 15h
à Chalon sur Saône, rassemblement Maison des syndicats.**



Jeudi 20 janvier : GREVE

Nous, agents des Fonctions Publiques en avons assez du mépris, de la dégradation de nos salaires, de l'affaiblissement et de la remise en cause du service public.

Nous dénonçons :

- la perte de 5 % de pouvoir d'achat imposée depuis 2000.

Nous exigeons :

- des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat et des mesures significatives pour les bas salaires.
- la reconnaissance des qualifications, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Nous exigeons :

- un très fort relèvement du minimum de rémunération conduisant à une réforme de la grille indiciaire et des carrières pour tous les agents, le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions et retraites.
- que le contentieux accumulé soit la base de négociations avec le ministère de la Fonction publique.
- un véritable dialogue social et non des mesures autoritaires.

Les agents de l'Etat refusent les choix d'affaiblissement de la Fonction publique qui se traduisent aussi par des suppressions massives de postes, une précarité accrue et de fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires.

Dans l'Education

Alors que le service public d'éducation se doit d'assurer la réussite de tous les jeunes et ainsi de répondre aux besoins de la société, les personnels dénoncent une politique qui va à l'encontre de ces exigences.



et MANIFESTATION

Budget et loi d'orientation :

Après les coupes intervenues depuis 2003, les mesures de carte scolaire, de suppressions de postes et de fermetures de classes résultant du budget 2005 sont d'une extrême gravité.

Elles sont lourdes de conséquences :

- réduction de l'offre d'enseignements,
- diminution des moyens de lutter contre l'échec scolaire,
- dégradation des conditions de travail & d'enseignement,
- précarité accrue.

La diminution des recrutements compromet l'avenir.

Ces choix budgétaires éclairent pour partie le contenu de la loi d'orientation qui non seulement ne comporte aucune programmation de moyens nouveaux mais prévoit de nouveaux redéploiements. Ces mesures dégraderont les conditions d'exercice des métiers.

Par ailleurs les transferts de personnels résultant de la loi de décentralisation se poursuivent en dépit de l'opposition des personnels.

**Sur ces bases, pour une autre politique
dans la fonction publique,
nous serons en grève le 20 Janvier 2005**

MANIFESTATION à CHALON

Rassemblement à 15 heures devant la Maison des Syndicats

Assemblées générales des personnels en grève

à 10 heures : Chalon-Maison des Syndicats, St Pantaléon-Foyer du Prieuré St Martin,
Mâcon-Salle municipale Rue Gambetta, Torcy-Salle Jules Ferry à Torcy,
Montceau-Salle de l'ancien dispensaire (31 rue J.Jaures).



SALAIRES DES FONCTIONNAIRES : LA GRANDE BRADERIE !...

Après plusieurs semaines de rencontres avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, le gouvernement a proposé, fin décembre, une mesure générale de + 0,5% en février et + 0,5% en novembre alors que l'inflation prévue est de 1,8%. Les quelques mesures proposées pour la catégorie C et l'indemnité exceptionnelle (1,2% du traitement brut) de sommet de grade pour les personnels en fin de carrière et n'ayant pas eu d'avancement depuis 3 ans montrent que le gouvernement a programmé une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires qu'il traite de plus en plus avec démagogie, mensonges et mépris.

1ère réalité : le tassement des carrières :

Les dispositions prises unilatéralement par le Ministre en juillet 2004 se sont traduites par un salaire minimum Fonction Publique de 3 Euros au-dessus du «SMIC 35 heures » et de 40 Euros au-dessus du «SMIC 39 heures ». Un véritable mépris pour les catégories les moins payées !

Pour le début de carrière de la catégorie B (recrutement niveau bac), le salaire est passé de 1,33 fois le SMIC en 1983 à 1,10 fois le SMIC en 2004.

Pour le début de carrière de la catégorie A (recrutement à bac + 3) le salaire est passé de 1,75 fois le SMIC en 1983 à 1,32 fois le SMIC en 2004.

2ième réalité : la perte de pouvoir d'achat :

Le traitement est le résultat d'une multiplication entre l'indice qui correspond, dans la grille Fonction Publique, à la fonction, à la qualification, à la durée dans la carrière et la valeur de ce point d'indice qui est commune à l'ensemble des fonctionnaires. De ce fait, le point d'indice est la seule référence qui permet de comparer les salaires des fonctionnaires.

Si l'on prend pour valeur de ce point d'indice la base 100 en décembre 1999, celle-ci tombera à 95 cette année, soit une perte de 5% ! En cumulé, mois après mois, la perte moyenne de pouvoir d'achat d'un fonctionnaire n'ayant ni changé d'échelon, ni de grade représente un mois et demi de traitement. Argument important car le ministre fait croire à l'opinion publique que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne baisse pas en raison des promotions et des changements de grade. Mais chacun sait bien que les fonctionnaires ne changent pas de situation

chaque année !... C'est donc une tromperie.

3ième réalité : le coût du salaire des fonctionnaires ne fait que diminuer !

Le ministre de la Fonction Publique se répand démagogiquement sur les contraintes des finances publiques, et histoire de diviser les fonctionnaires du reste de la population, il dit qu'il faudrait augmenter les impôts de 15 à 20% pour satisfaire nos revendications. C'est de la désinformation pure et simple. La part totale des rémunérations des fonctionnaires dans le PIB de la nation (Produit Intérieur Brut) est passée de 4,38% en 1999 à 4,25% en 2003 ! (- 0,13% qui représente 2 milliards d'Euros).

4ième réalité : le chantage gouvernemental.

Le gouvernement mène non seulement une politique fiscale injuste (cadeaux aux plus gros et pression fiscale accrue sur les moyens et les petits), mais de plus il nous propose d'accepter une réduction du nombre de postes pour augmenter les salaires. C'est non seulement inacceptable au regard des besoins du service public mais également scandaleux car nous connaissons, depuis plusieurs années, et la baisse des salaires et la baisse des emplois.

5ième réalité : de nouveaux prélèvements dès le 1er janvier 2005.

Pour les actifs, c'est l'élargissement de l'assiette de la CSG et du CRDS (traduction immédiate : -0,16% sur le pouvoir d'achat, augmentation de la cotisation pour le régime de retraite additionnel (perte pouvant aller jusqu'à 1%). Et pour les retraités : augmentation du taux de la CSG de 6,2 à 6,6%. Sans compter les augmentations de prix et de tarifs en tout genre...

En définitive, une chose est sûre : il ne s'agit plus aujourd'hui d'alerter le gouvernement et de faire semblant de croire que les fonctionnaires sont bien traités. Il s'agit de prendre la mesure de toutes les mesures injustes et rétrogrades qui sont effectivement prises contre la Fonction Publique et ses personnels. Il s'agit aussi d'informer et de convaincre l'opinion publique que, sans réaction, ces dégradations appellent d'autres abandons pour l'Ecole et pour l'avenir de notre société. La FSU et ses syndicats nationaux ont appelé à l'action en décembre. Il s'agit maintenant d'amplifier le mouvement et de reconstruire un grand mouvement social d'ensemble. La grève du 20 janvier doit y contribuer.

Second degré : le rectorat abat sa triste carte ...scolaire.

Les documents préparatoires au CTPA (Comité technique paritaire académique) du 21 janvier viennent de nous parvenir ; les suppressions d'emplois inscrites au budget 2005 de l'EN nous faisaient craindre le pire, et nous n'avons pas été déçus !

-314 emplois pour l'ensemble des collèges et lycées de l'académie de Dijon.

A la rentrée 2005 les seuls collèges se verront retirer l'équivalent de **178 postes**, et ceux de **Saône-et-Loire rendront 60 équivalents-postes** pour une diminution des effectifs estimée à 998 (hors-SEGPA) par rapport aux effectifs constatés en septembre 2004.

Pour la seconde année consécutive le département subira une ponction énorme d'une soixantaine d'ETP (Equivalent Temps Plein) et comme on ne réduit plus les HSA (au contraire, voir l'augmentation de 2004), ce sont bien aux postes provisoires et définitifs qu'on s'en prendra !

Les SEGPA devraient voir leurs effectifs monter (+72) ainsi que leur dotation (+108h).

La dotation complémentaire au titre des UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) sera identique à celle de l'année en cours. Quant au H/E prévisionnel (1,262), il n'évolue guère (+0,0019 !) ; après nos protestations des deux dernières années (période durant laquelle la Saône-et-Loire a été le département le plus mal loti) le H/E départemental est à nouveau identique à celui de la Côte d'Or et de l'Yonne.

Par ailleurs la nouvelle carte des langues dans les 53 collèges publics du département propose une suppression massive de l'allemand LV1 (22 collèges ne l'offriraient plus), l'allemand LV2 serait supprimé dans 7 collèges. Quant à l'anglais LV2, il disparaîtrait de 13 collèges, disparition consécutive à la poursuite notamment des classes bilangues (pour 6 collèges) et de l'ouverture de 6èmes bilangues dans 11 collèges supplémentaires. Enfin l'espagnol LV2 sera ouvert aux collèges de Sanvignes et de St Martin-en-Bresse, alors que le portugais sera

fermé à Mâcon Pasteur.

Les chefs d'établissement ont reçu ces documents ; renseignez-vous auprès d'eux ou de votre secrétaire de S1 pour connaître la situation exacte faite aux langues dans votre collège et dans les écoles du secteur de votre collège (l'allemand par exemple disparaissant d'un certain nombre de secteurs dans le 1^{er} degré). Naturellement faites remonter au S2 toutes vos remarques le plus rapidement possible si vous voulez que les représentants de la FSU puissent intervenir non seulement au CTPA du 21 janvier, mais aussi au groupe de travail du 14 janvier qui le prépare. Habituellement les DHG (dotation horaire globale) de chaque collège ne sont connues officiellement qu'après la tenue du CTPA. Ensuite doivent se réunir obligatoirement commission permanente et conseil d'administration pour se prononcer sur la dotation attribuée à l'établissement.

Pour les lycées généraux et technologiques publics (post-bac compris) de Saône-et-Loire, les prévisions concernant la rentrée 2005 tablent sur une baisse globale de 28 élèves, mais pour l'instant le rectorat n'a fourni aucun document sur les dotations (attendre sans doute le GT du 14 janv.) .

L'an dernier une trentaine d'ETP avait été supprimée alors que les effectifs à la rentrée de septembre augmentaient finalement de 102 élèves ! Pour le rectorat il reste donc **136 ETP à supprimer dans les lycées (pro, gén et techno) de l'académie...** l'addition risque par conséquent d'être lourde aussi dans ceux de Saône-et-Loire, raison de plus de manifester le 20 janvier à Chalon

Au Creusot, la restructuration des lycées Lavoisier et Jaurès est en cours (fusion en conservant les 2 sites ?), un groupe de travail constitué des commissions permanentes des deux lycées (comprenant des représentants FSU) a été mis en place, avec une seconde réunion en ce début janvier, avant que des propositions ne soient transmises à la rectrice pour le 15 janvier.

**Pour un autre budget, une autre carte scolaire, la priorité à l'Education,
GREVE LE 20 JANVIER 2005**

Le Gouvernement : La saignée...

De la rentrée 2003 à la rentrée 2005, l'académie de Dijon aura perdu 654 moyens d'enseignement dans le second degré. C'est en ordre de grandeur l'équivalent du « plan social » d'une grande entreprise (par exemple, Kodak a récemment annoncé la suppression de 870 postes en Europe dont 270 à Chalon/Saône) : certains diront que cela n'est pas comparable puisque, dans la fonction publique, on ne licencie pas... C'est oublier **les milliers de non titulaires contraints au chômage** (quand ils en bénéficient, ce qui n'est pas le cas des vacataires...) ; c'est oublier également **les milliers d'étudiants (5500 en 2004) privés de débouchés** par la réduction des postes offerts aux concours de l'enseignement. C'est oublier enfin que l'administration a au cours des dernières années rogné sur toutes les marges qui lui permettaient de supprimer les postes de la manière la moins douloureuse pour les personnels en activité ; cette logique arrive à son terme, comme on l'a vu notamment en EPS à la rentrée 2004 dans notre département.

Il est vrai que dans ce contexte, la loi d'orientation, rejetée très majoritairement par le Conseil Supérieur de l'Education du 16 décembre mais examinée le 12 janvier par le Conseil des Ministres, vient à point nommé redonner les marges perdues dans les établissements : en prévoyant des redéploiements (intervention des PLP en 6^{ème}, suppression d'une option en Seconde, remise en cause des dédoublements hors L.V.), en promouvant l'alternance et l'apprentissage, en donnant aux chefs d'établissement le pouvoir de moduler la définition des services des enseignants (réintroduction de la bivalence, attribution des décharges jusque-là statutaires, imposition d'heures supplémentaires pour remplacer les absences de courte durée), en contractualisant une partie de la dotation des collèges... la loi d'orientation développe la logique du pilotage local au détriment des statuts des personnels et de l'égalité d'accès des usagers au service public.

Bruno Himbert

L'Ecole et les enseignants sur le banc des accusés.

Depuis plusieurs mois, l'Ecole est confrontée à une campagne institutionnelle et médiatique de dénigrement sans précédent. Ici des pseudo-spécialistes de l'éducation condamnent le manque de « créativité » des enseignants, là des associations de pédopsychiatres crient à « l'ho - micide scolaire » en parlant de la scolarisation des 2-3 ans, d'autres comme le ministre souhaitent réhabiliter les « bonnes vieilles méthodes d'autrefois »... Bref, alors que la nouvelle loi d'orientation devrait fixer des objectifs clairs et ambitieux pour l'Ecole de demain, celle préconisée par François Fillon se révèle être un véritable instrument de démantèlement de l'Ecole Publique laïque. Ce qu'il nous propose c'est une Ecole à plusieurs vitesses dans laquelle personne ne peut se reconnaître. Par ailleurs, les enseignants des écoles ne distinguent plus la place qui leur est réservée dans notre société. Alors qu'ils ont plus que jamais besoin de reconnaissance et de soutien dans leurs missions, ceux-ci se sentent de plus en plus lâchés par l'institution et ses représentants. Une vraie réforme de l'Ecole ne pourra pas se faire en tournant le dos aux enseignants, soucieux de la réussite de tous.

« Le temps partiel est souvent synonyme de pauvreté et de précarité pour les femmes ».

Un rapport sur les effets du temps partiel, remis récemment à l'assemblée nationale, confirme la tendance selon laquelle les femmes seraient toujours les plus concernées par le temps partiel, et s'inquiète du risque d'augmentation de la pauvreté générée par cette forme d'emploi. D'après ce rapport « 80 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes ». Souvent imposé dès l'embauche, le temps partiel conduit de plus en plus à des situations de précarité et de pauvreté : horaires flexibles, horaires atypiques, difficultés du passage au temps complet... Le niveau de rémunération des salariés à temps partiel, basé sur le smic horaire, participe à ce phénomène de précarité et se ressent également sur les retraites, conséquence de cotisations insuffisantes.

Actuellement, le montant brut des pensions des femmes est en moyenne de 40 % inférieur à celui des hommes.

J -G. Trintignac